



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 10 AVR. 2026

Nos Réf : CAB SFAPH/D-26-008197

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à l'occasion de ces dernières échéances électorales. Vous avez fait le choix d'un mandat de proximité auprès de nos concitoyens, et notamment les plus fragiles. Par ce mandat, vous savez, et mieux que quiconque, quelles sont leurs et que parmi celles-ci figurent l'accès aux soins et l'accompagnement des familles. C'est pourquoi j'ai à cœur de vous réaffirmer la reconnaissance que m'inspire votre engagement ainsi que le plein soutien de mon ministère et des services déconcentrés de l'Etat pour vous accompagner.

La première préoccupation tient à l'accès aux soins.

Ces dernières années, face aux tensions croissantes dans l'accès aux soins, les maires ont su faire preuve d'engagement, d'ingéniosité et de pragmatisme. En développant des initiatives locales, en fédérant les acteurs et en innovant dans les organisations, les élus locaux ont contribué à maintenir une offre de proximité.

Le Gouvernement souhaite aujourd'hui aller plus loin en rapprochant la décision des services déconcentrés de l'Etat des élus. A ce titre, je tiens à vous assurer de la pleine disponibilité des agences régionales de santé (ARS) et des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) pour vous appuyer dans la structuration et dans le financement de vos projets, dans la mobilisation des aides à l'installation et à l'exercice des professionnels ou dans le renforcement des organisations locales. C'est également dans cet esprit, que j'ai souhaité avec la ministre Françoise GATEL que soit généralisé dans tous les départements un guichet unique, lieu d'aide et d'information à l'installation des professionnels de santé. Au-delà, je souhaite pouvoir accélérer les efforts et soutenir les initiatives locales, en m'appuyant sur trois leviers.

Le premier levier, c'est le déploiement du réseau France Santé. Avec près de 1 300 structures labellisées à date, son objectif est triple : augmenter le temps médical disponible de chaque médecin ; accélérer le déploiement de la télémedecine ; créer de nouveaux lieux de soins. Cette dynamique doit permettre d'ici à fin 2027 à chaque Français d'accéder à un médecin dans les 48 heures, à moins de 30 minutes de chez lui, si son état de santé le nécessite.

Un second levier d'amélioration de l'accès aux soins repose sur le déploiement de nouvelles compétences pour les professionnels de santé. A compter de juin 2026, les infirmiers pourront prendre en charge directement certains soins. Ce sont 500 millions d'euros qui viennent d'être engagés en ce sens et pour renforcer les soins partout sur le territoire.

Le troisième levier, enfin, c'est la formation de davantage de professionnels, au plus près des besoins. En novembre 2026, ce sont près de 3 700 docteurs juniors nouvellement formés qui viendront réaliser leur dernière année de formation auprès d'un médecin agréé, en médecine de ville.

Adresse postale
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intervenant peut exercer ses droits à l'adresse ddc-rqpd-cab@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies> et <https://solidarites.gouv.fr/donnees-personnelles-et-cookies>

La seconde préoccupation de nos concitoyens porte sur la petite enfance et l'accompagnement des familles.

La loi pour le plein emploi a placé les communes au cœur du service public de la petite enfance. L'ambition est d'offrir à toutes les familles une place d'accueil pour leur enfant, à un coût raisonnable et correspondant à leur besoin.

Les 1000 premiers jours de l'enfant constituent un axe structurant de la politique du Gouvernement, en lien étroit avec les collectivités locales. S'y conjuguent 2 chantiers structurants.

Le premier chantier, c'est le nombre et la qualité des places d'accueil. L'offre est caractérisée par sa richesse et sa diversité : crèches, haltes-garderies, assistants maternels, maisons d'assistants maternels, gardes d'enfants à domicile. Je souhaite que chacun de ces modes d'accueil contribue à l'ambition portée par le service public de la petite enfance. Pour vous aider sur votre territoire à réaliser un diagnostic de l'offre et des besoins, à développer une crèche ou un relais petite enfance, à soutenir l'implantation d'une maison d'assistants maternels, je souhaite vous informer que vous pouvez trouver auprès des CAF de nombreuses ressources financières et d'ingénierie.

Le second chantier est celui de l'accompagnement des parents et de la prévention des difficultés dès leur apparition. L'accompagnement à la parentalité est un levier essentiel pour prévenir les ruptures, soutenir les familles et appuyer l'acquisition des compétences nécessaires au bon développement de l'enfant. Les Assises nationales du soutien à la parentalité, qui doivent aboutir en juin 2026, visent précisément à construire, avec vous, un cadre lisible et accessible pour toutes les familles quels que soient leurs parcours.

Je ne peux terminer, enfin, en évoquant les violences faites aux enfants.

La protection des enfants contre toutes les formes de violences doit être une priorité absolue de notre action collective. Les situations révélées ces derniers mois, dans le périscolaire et l'extra-scolaire, ont légitimement suscité des inquiétudes. Pour y répondre, je présenterai prochainement, avec le ministre Gérald DARMANIN, un projet de loi relatif à la protection des enfants. Ce texte renforcera les dispositifs de contrôle de l'honorabilité en élargissant et en systématisant les vérifications des antécédents judiciaires pour tous les professionnels en contact avec des mineurs.

Mais au-delà des contrôles, c'est bien une culture de la prévention, de la vigilance et de la formation que nous devons renforcer.

Alors que débute votre mandat municipal, un mandat fait d'action et de proximité, nous avons, vous le voyez, beaucoup à faire pour relever nos défis communs.

Vous pouvez compter sur mon engagement et celui de mes services à vos côtés.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma pleine considération.

*Félicitations à vous
vous pouvez compter
sur mon engagement
et mon soutien*

Stéphanie RIST